



## Long rapport... mais courte vue ?

La Cour des comptes vient de consacrer un rapport entièrement dédié à la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) le 24 septembre, dans sa dernière livraison sur les entités et politiques publiques. Le rapport complet fait 146 pages, soit l'équivalent du Projet de loi de finances pour l'année 2021 (PLF 2021) publié quelques jours plus tard (le 28 septembre), et qui fait 148 pages !

### Le ton est donné, dès l'intitulé du rapport : « Un recentrage nécessaire »

Au cas d'espèce, en matière fiscale, la Cour recommande l'abandon de *tout ou partie de la gestion de 11 des contributions indirectes*.

Contributions pourtant collectées très efficacement actuellement par la DGDDI, avec un des meilleurs taux de recouvrement parmi toutes les administrations fiscales des États membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

La Cour « *recommande* » un transfert, vers la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), mais pas que... ainsi, les attributions vitivinicoles, iraient en partie au ministère de l'Agriculture, en partie aux organismes professionnels... du « *fifty-fifty* » (incluant de fait des contrôles *a posteriori*, avec la déperdition que l'on sait, avec les suppressions d'effectifs... !

Bref, encore un « *choc de simplification* » en multipliant les acteurs : le bon sens même ! ?!

Quant au caractère « *nécessaire* » de l'opération, cherchons à qui profiterait ce nouveau crime : cf ci-dessous le transfert de la taxe sur les Boissons Non Alcooliques (BNA) qui a « caramélisé » le budget de l'État ! Une réussite...

### En cela, la Cour ne fait pas preuve d'originalité... tout en étant décalée dans le temps !

Défaut d'originalité car ces travaux s'inscrivent dans la lignée d'un autre rapport, publié il y a 14 mois par M. Gardette, chef de la mission interministérielle sur la réforme du recouvrement fiscal et social.

Un rapport préconisant lui aussi *a minima* le transfert des fonctions de recouvrement, auquel doit s'ajouter l'examen, taxe par taxe, de la possibilité d'un transfert des fonctions d'assiette et de contrôle<sup>1</sup>.

Décalage temporel, car la Cour travaille avec un temps de retard.

En effet, depuis le « *rapport Gardette* » publié le 31/07/2019, de l'eau (des BNA...) a coulé sous les ponts ! Des Groupes de Travail (GT) bi-directionnels (DGDDI-DGFIP) ont eu lieu à Bercy, en présence de M. Gardette<sup>2</sup>.

- En cas de transfert total, le « *crash* » des précédents transferts, notamment de la taxe sur les Boissons Non Alcooliques (BNA) a été copieusement dénoncé par SOLIDAIRES, et reconnu comme tel par le gouvernement.
- Et même pour les transferts partiels, où notre argumentaire a été entendu : assiette et contrôle sont indissociables du recouvrement ! À défaut, c'est un dispositif trop laxiste entraînant des rentrées fiscales moindres.

Hasard : le Projet de loi de finances pour 2021 (PLF 2021) est muet sur le calendrier de transfert pour 2022, les options demeurant ouvertes...

### Il en est de même pour la « mutualisation des moyens aéromaritimes » et le « projet stratégique ».

En matière aéromaritime, la Cour « *recommande* » l'accroissement de la disponibilité des moyens « en accélérant la mutualisation ».

Un bouillon servi régulièrement (depuis la création du Secrétariat Général de la Mer (SGMer) il y a... 25 ans !) et réchauffé pour la montée en charge de Frontex !

Pour ce qui est de l'élaboration du « *projet stratégique* », à savoir les missions que la Douane abandonne d'ici fin 2020, c'est stratosphérique !

Derrière le vocable « *projet stratégique* » se cache un plan massivement rejeté par les personnels il y a quelques années : le *projet stratégique douanier* (PSD). Enfin, si cette grande *vadrouille* manœuvre était politiquement concevable début 2020, c'est une aberration depuis l'épidémie de Covid-19, les errements gouvernementaux... et les sanctions électorales associées !

**Encore un manifeste du « Monde d'avant ». DGDDI et concitoyens attendent mieux que cela !**

Paris, le samedi 3 octobre 2020

<sup>1</sup> [www.solidaires-douanes.org/rapport-gardette](http://www.solidaires-douanes.org/rapport-gardette)

<sup>2</sup> [www.solidaires-douanes.org/GTM-transfert-taxes](http://www.solidaires-douanes.org/GTM-transfert-taxes)

